

**CONDITIONS DE PRESCRIPTION ET DE RÉALISATION DES EXAMENS DE GÉNÉTIQUE**

Le **décret N° 2000-570 du 23 juin 2000** réglemente la prescription et la réalisation des examens des caractéristiques génétiques d'une personne à des fins médicales.

La liste non exhaustive des principales analyses réalisées par les laboratoires spécialisés et concernées par le décret est la suivante :

Pour la cytogénétique

- ◆ Caryotype sanguin constitutionnel

Pour la génétique moléculaire

- ◆ Génotypage de l'alpha-1 antitrypsine (A1AT)
- ◆ Connexine 26
- ◆ Facteur II - mutation G20210A du gène de la prothrombine
- ◆ Facteur V Leiden - mutation p.Arg506Gln
- ◆ Fièvre Méditerranéenne Familiale (FMF) ou Maladie Périodique Familiale
- ◆ Recherche des mutations du gène HFE (C282Y et H63D) dans l'Hémochromatose
- ◆ HLA de classe I - Génotypage HLA-A et HLA-B
- ◆ HLA de classe II - Génotypage HLA-DRB1 et HLA-DQB1
- ◆ HLA B27 - génotypage
- ◆ MTHFR (Méthylène Tétra-HydroFolate Réductase)
- ◆ Recherche des mutations du gène CFTR dans la Mucoviscidose
- ◆ COL1A1 et VDR

Conformément aux dispositions réglementaires de l'article R. 145-15-5 , toute demande d'analyse pour ces examens doit être accompagnée de l'attestation de consultation , du consentement éclairé du patient et de la prescription médicale.

❖* Aucune demande d'analyse de génétique ne pourra être acceptée si elle n'est pas accompagnée de l'attestation de consultation et d'un duplicata de l'ordonnance.

Cas particulier du génotypage HLA B27 : En l'absence d'attestation de consultation et/ou du consentement éclairé du patient, la technique de cytométrie en flux sera réalisée mais :

- la cytométrie en flux nécessite impérativement la transmission du sang total EDTA dans les 24 heures suivant le prélèvement
- sa sensibilité est inférieure à la technique de PCR en temps réel.

Le compte-rendu d'analyse est exclusivement adressé au médecin prescripteur seul habilité à communiquer les résultats au patient (Article R 145-15-14). Toutefois le patient sera prévenu de la mise à disposition des résultats chez le médecin prescripteur.

Vous trouverez tous les documents sur demande au laboratoire ou sur le site interne du laboratoire BIOMNIS
<http://www.biomnis.com/content/view/240/511/lang.fr/>

❖* Les prélèvements pour ces analyses peuvent être réalisés tous les jours sauf samedi et veille de jour férié.